

OPTI 4 : 0 € à charge sur les verres indiqués ci-dessous dans le réseau

Garanties exprimées en inclusion du remboursement du régime obligatoire

Classe de défaut visuel	Défaut Visuel		Dans le réseau		Hors réseau	
	Myopie ou Hypermétropie (en dioptries)	Astigmatisme (en dioptries)	Verre simple foyer	Verre Progressif jusqu'à la 6ème génération	Verre simple foyer	Verre Progressif
classe 1	De 0 à 2	Inférieur ou égal à 2	aminci super antireflets haut de gamme	aminci super antireflets haut de gamme	60 €	160 €
classe 2	De 0 à 2 De 2.25 à 4	De 2.25 à 4 Inférieur ou égal à 2	aminci super antireflets haut de gamme	aminci super antireflets haut de gamme	70 €	180 €
classe 3	De 2.25 à 4 De 4.25 à 6	De 2.25 à 4 Inférieur ou égal à 4	surface asphérique super aminci super antireflets haut de gamme	super aminci super antireflets haut de gamme	85 €	200 €
classe 4	De 6.25 à 8 De 0 à 8	Inférieur ou égal à 4 Supérieur ou égal à 4.25	surface à géométrie évoluée ultra aminci super antireflets haut de gamme	ultra aminci super antireflets haut de gamme	110 €	220 €
classe 5	Supérieur ou égal à 8.25	Tous cylindres	surface à géométrie évoluée ultra aminci précalibrage/optimisation d'épaisseur super antireflets haut de gamme	ultra aminci précalibrage/optimisation d'épaisseur super antireflets haut de gamme	140 €	240 €

Limitation de consommation : 1 équipement tous les 2 ans pour les adultes, et 1 équipement par an pour les enfants ou en cas de changement du défaut visuel dès 0,25 dioptries